



EXTRAIT

du Registre des Délibérations du **CONSEIL MUNICIPAL**
de la Commune de **LABRUGUIERE (Tarn)**

SEANCE DU 27 JUIN 2007

Admission en non valeur N°1

BP 2007 :

Budget Principal de la Commune

Rapporteur : David VEAUTE, Adjoint au Maire délégué aux affaires financières.

L'insolvabilité et la carence de certains administrés envers la Commune ayant été constatées par le Receveur Municipal,

Le Receveur Municipal demande de procéder à l'admission en non valeur des sommes correspondantes.

Vu l'avis favorable des commissions « Communauté d'Agglomération, Urbanisme, Affaires Générales », « Finances » et « Cadre de Vie, Réseaux, Environnement » du 22 juin 2007,

Le Conseil Municipal,

Accepte à *l'unanimité*, d'admettre en non valeur les sommes, d'un montant global de **25.90 Euros**, désignées ci-après et restant à recouvrer au titre d'impayés :

- Cantine, exercice 2005 : 9.90 euros,
- Divagation chien, exercice 2006 : 16,00 euros,

Cette somme sera réglée sur les crédits de l'article 654 « pertes sur créances irrécouvrables », du budget d'exploitation du service de l'Eau.

Ainsi délibéré à Labruguière, les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,

LABRUGUIERE, le 27 juin 2007

Le Maire,

Jean-Louis DELJARRY.